

2018 027

	Nombre de membres	
afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
15	14	12 (dont 1 pouvoir)

Le cinq octobre deux mil dix-huit à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Luc EVERAERE, Maire,

**Présents** : L. EVERAERE, D. DEWYNTER, P. LICOUR, K. NEFFE, K. DEHAY, F. DEKEISTER, S. EMILE, B. FOULON, G. LANGLOIS, JC. PONSIN, O. WIART

**Excusé(s)** : C. BECK, qui a donné pouvoir à G. LANGLOIS, A. DEBRUYNE, F. LOOTVOET.

**Secrétaire de séance** : B. FOULON

**Date de la Convocation** : 28/09/2018

**Date d'Affichage** : 28/09/2018

**Objet de la Délibération** : Location de la maison des associations

Monsieur le Maire expose avoir été questionné pour louer la maison des associations. En effet, pour les petits comités, il pourrait être intéressant de mettre à disposition cette salle. Ce local devant pouvoir profiter à tous, il sera disponible, en fonction des disponibilités, à la location par le particulier pour tout évènement ou célébration. Son exploitation au-delà de 23h sera interdite pour éviter toute nuisance. Il est rajouté que la location est limitée à une occupation de 50 personnes maximum.

Pour les associations, sa mise à disposition est gratuite.

Voici les tarifs décidés :

	Rubrouckois	Extérieurs
<b>Location classique</b>	<b>70€</b>	<b>100€</b>
<b>Funérailles</b>	<b>50€</b>	
Forfait chauffage (01/10 au 15/04) sauf enterrement	10€	
Cauton	300€	
Acompte	50%	
Vaisselle cassée ou perdue	3€ par élément	
Non respect du règlement intérieur (rangement, propreté, horaire)	130€	

Chaque réservation fera l'objet d'une convention de mise à disposition. Elle reprendra le règlement intérieur à respecter.

L'acompte devra être versé le jour de la signature de la réservation. Les pénalités (vaisselle cassée ou perdue et non respect du règlement intérieur) seront ajoutées au 50% restant de la réservation. Le chèque de caution sera rendu à l'issue de ce paiement.

**Fait et délibéré en séance les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.**

**Pour extrait certifié conforme.**

Le Maire,

Luc EVERAERE

Le Maire,

Luc EVERAERE

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous Préfecture  
le : .....12.OCT..2018  
et publication ou notification  
du : .....12.OCT..2018